



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les électrochocs en psychiatrie

Question écrite n° 34024

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pratique de la sismothérapie dans le milieu psychiatrique. La pratique des électrochocs est en effet courante dans les hôpitaux psychiatriques. Plus de 25 000 séances d'électrochocs sont remboursées chaque année par la sécurité sociale. L'électrochoc consiste à provoquer une crise d'épilepsie chez le patient au moyen d'un courant électrique. L'électrochoc envoie dans le cerveau un courant de 0,8 ampère, soit 800 milliards de fois plus fort que celui des cellules nerveuses, ce qui se traduit par un choc extrêmement violent et destructeur pour l'organisme. La violence du choc peut être illustrée par le fait que le patient reçoit préalablement une injection de curare en plus de l'anesthésie afin d'éviter des fractures possibles de la colonne vertébrale, des os, des membres, de la mâchoire ou des luxations, des ruptures tendineuses et des déchirures musculaires. La mâchoire de la personne subissant l'électrochoc est bloquée mécaniquement afin d'éviter que les dents ne se brisent. Les électrochocs produisent des effets secondaires immédiats (confusion, mal de tête, sensation d'être malade, muscles douloureux, perte d'appétit) et des effets à plus long terme (apathie, perte de créativité, de volonté et d'énergie, difficulté de concentration, perte de réponses émotionnelles, difficulté à apprendre de nouvelles informations, suicide). Selon la Commission des citoyens pour les droits de l'Homme (CCDH), entre 2010 et 2018, on compte une augmentation de 38 % du nombre de séances d'électrochocs. De nombreuses études et témoignages attestent des effets néfastes de ce type de traitement. Elle souhaite donc savoir s'il a la volonté d'inviter la Haute autorité de santé à publier les indicateurs de qualité et de sécurité relatifs à la sismothérapie.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34024

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8154

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)